



BILAN ANNUEL DE SUIVI/EVALUATION DU PCAET de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

Année 2021

Présenté en commission Energie Climat Bâtiments intercommunaux du 14 janvier 2022
Présenté en conseil communautaire du 27 janvier 2022

Afin de répondre aux obligations réglementaires de produire une 1ère évaluation au bout de 3 ans et être en mesure d'évaluer les 6 années de mise en œuvre du PCAET, un dispositif annuel de suivi-évaluation doit être mis en place. Durant la phase d'élaboration du PCAET, il a été entendu qu'il serait constitué autour de 2 instances :

- Le comité technique PCAET qui fait le point sur l'avancée des actions, qui renseigne les indicateurs annuels en mettant à jour le tableau de bord de suivi. Le comité technique se réunit a minima 2 fois par an. Il est composé d'agents concernés par les domaines d'actions du PCAET (urbanisme, économie et emploi, mobilité, environnement...)
- Le comité de pilotage chargé d'une mission de suivi évaluation du PCAET. Il prend connaissance du bilan annuel, il formule un avis et propose des ajustements. Il valide les propositions d'actions prioritaires pour l'année qui suit. Il est l'organe politique qui assure le lien avec les commissions et avec les instances partenariales. Il se réunit 1 fois par an. Il est composé d'élus couvrant les champs politiques du PCAET et de représentants de partenaires.

Le bilan annuel de suivi du PCAET est présenté tous les ans au conseil communautaire pour prise de connaissance, débat et validation, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire. Le bilan annuel du PCAET validé par le conseil communautaire est ensuite mis à disposition des acteurs du territoire (site internet, journal, article...).

Ce bilan est le 2ème bilan annuel de suivi du PCAET de la CCGSTG.
Il concerne la mise en œuvre d'actions en 2021.

Focus sur le contexte

La crise sanitaire a encore beaucoup modifié le planning et les méthodes au cours de l'année 2021. Des réunions, commissions, formations, interventions se sont déroulées en visioconférence. Il en a été de même pour les élus.

Mi 2021, un retour à plus de normalité s'est opéré mais les conditions générales pour assurer les missions ne sont pas d'usage.

Rappels :

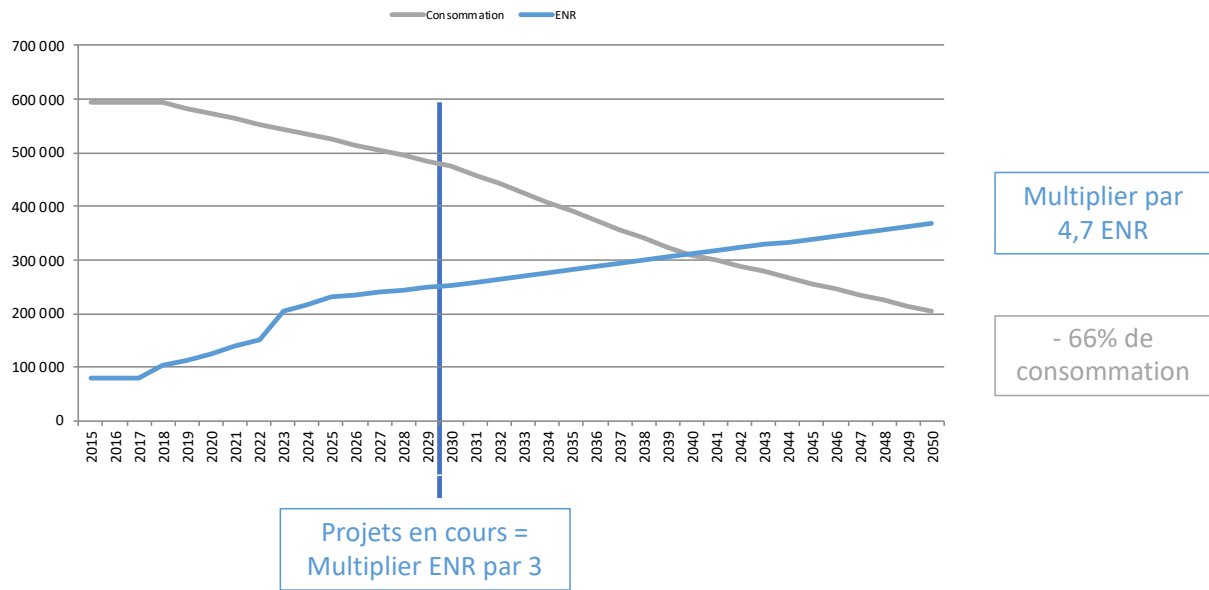
En 2015, la consommation d'énergie finale du territoire se montait à 594 000 MWh.
Les deux premiers secteurs de consommation sont le résidentiel (41 %) et les transports (36 %).

La facture énergétique était de 64 millions d'euros.

Le territoire émettait **123 000 kTCO2e**.

La CCGSTG a décidé d'être Territoire à Energie positive dès 2040.

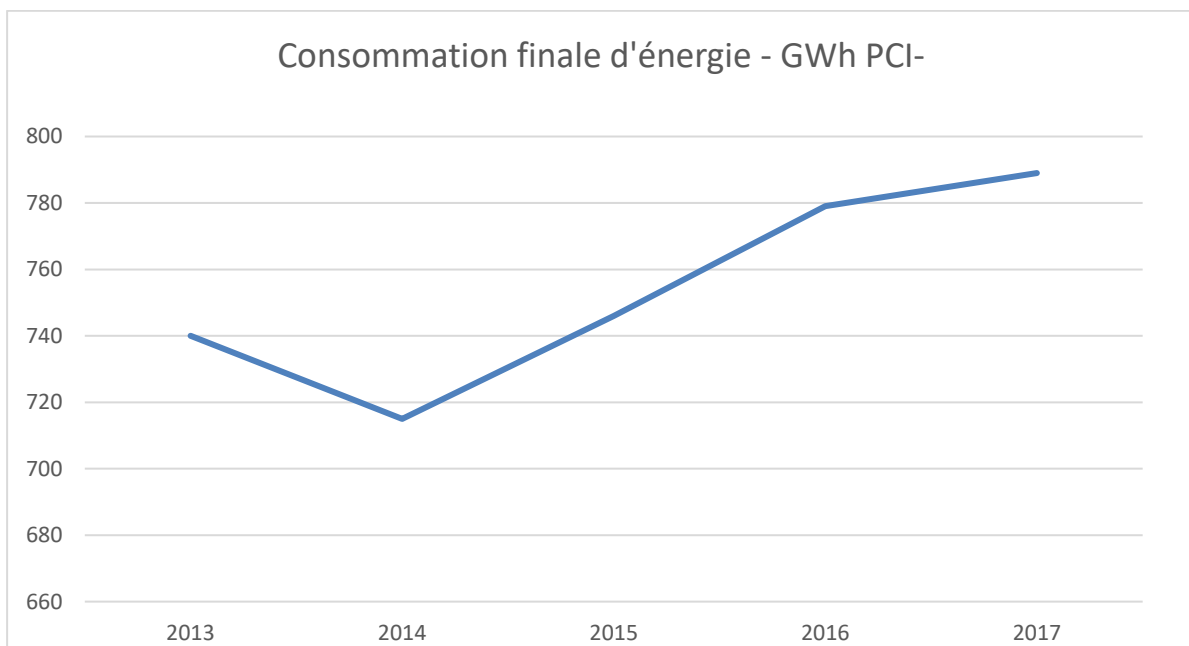
Scénarios énergétique du territoire en MWh

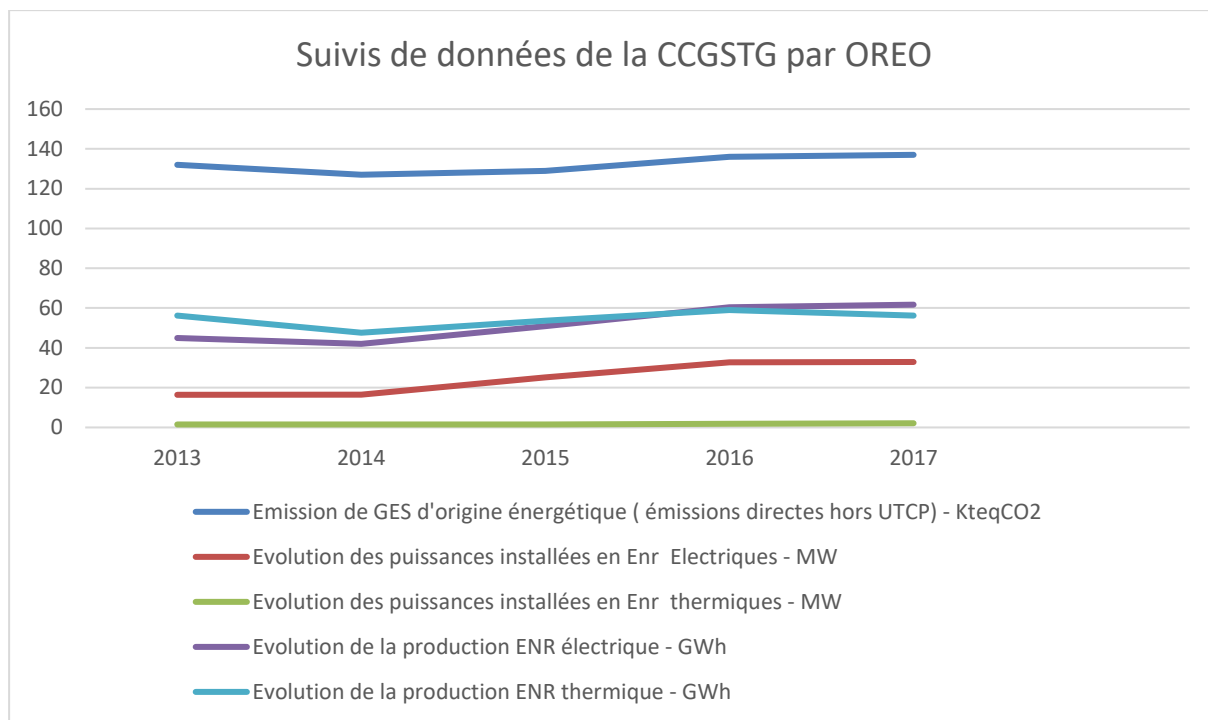


Evolution des consommations et productions d'énergie du territoire selon le scénario retenu

	Objectifs 2030
Emission de gaz à effet de serre	- 30 % par rapport à 2015
Consommation d'énergie	- 20% par rapport à 2015
Part de production ENR	Passer de 13 % en 2015 à 53 % en 2030
Emission de polluants atmosphériques	- 12 % en 2030

L'observatoire régional de l'énergie suit différents indicateurs. Les données transmises pour les années 2013/2017 permettent de suivre l'évolution des consommations d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables.





Les objectifs de la CCGSTG sont basés sur l'année de référence 2015. Les données OREO nous indique si le territoire est sur la bonne trajectoire. **En l'occurrence depuis 2015, les consommations d'énergie et les émissions de GES sur le territoire ont augmenté. Le programme d'actions n'avait pas encore débuté mais il est à observer que durant 2 ans la tendance de la consommation d'énergie du territoire et des gaz à effet de serre associés a été à la hausse.**

Le territoire de la CCGSTG n'est donc pas sur la bonne trajectoire.

La situation sanitaire de 2021 n'a toujours pas permis de mobiliser les 2 comités techniques et le comité de pilotage prévus dans le dispositif de suivi évaluation.

Pour autant un comité technique en visioconférence s'est tenu au printemps 2021. Les différentes directions et services ont fait remonter pour octobre 2021 les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre des actions du Plan Climat.

Direction	Services sollicités	Services rencontrés
Aménagement de l'espace	Urbanisme/direction	x
	Mobilité/direction	x
	ENR	x
	Energie Climat	x
	Technique/direction	x
Economie	Economie/emploi	x
	ZA/direction	x
Environnement	Direction/ ruisseaux/ déchets verts	x
Administration générale	RH	x
	Secrétariat général / marché fourniture	x

AR Prefecture

082-200066652-20220127-20220127_13-DE
Reçu le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022

Le Plan Climat de la CCGSTG est organisé autour de 7 finalités ou enjeux pour 2050. Ces finalités se répartissent autour d'objectifs stratégiques à 2050, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels pour 2030. Les actions du programme 2019/2025 doivent satisfaire aux objectifs opérationnels et donc atteindre les objectifs quantifiés arrêtés dans la stratégie du plan Climat, a minima par secteur.

Afin d'avoir une vision d'ensemble sur la mise en œuvre du Plan Climat, il est proposé le tableau ci-dessous :

Code couleur :

- Rouge : action non démarrée
- Jaune : action démarrée
- Vert : action achevée
- Blanc : action sans pilote identifié ou à re-questionner

Les actions d'un Plan Climat ne sont pas figées. Ce qui l'est ce sont les objectifs quantitatifs, les objectifs à atteindre de réduction des consommations d'énergie, de baisse d'émission de gaz à effet de serre, de production des énergies renouvelables pour être Territoire à Energie POSitive – TEPOS- en 2040, la séquestration du Carbone et la qualité de l'air.

Le travail engagé sur la feuille de route du mandat 2020-2026 orientera certainement les axes de déploiement des actions du Plan climat par l'ensemble des directions.

FINALITE 1	OBJECTIF STRATEGIQUE (2050)	OBJECTIF OPERATIONNEL (2030)	ACTION	Suivi action 2020	Suivi actions 2021	
<p>CCGSTG, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie</p> <p><u>Objectifs :</u> <u>120 logements rénovés/an</u> <u>360 ménages sensibilisés aux éco gestes</u> <u>3000 m2 publics/an + éclairage public</u></p>	OS 1.1. Axer le travail de sobriété vers le résidentiel	1.1.1. Construire des logements neufs performants et bio sourcés	Rendre les documents d'urbanisme compatibles avec la sobriété	Urbanisme/mobilité / Energie	Urbanisme/mobilité / Energie	
			Relayer les objectifs et actions du contrat de la filière Bois Occitanie	Energie	Energie	
			Inciter, soutenir les actions en lien avec le déploiement du programme d'actions sur la qualité de la construction et de la Transition Energétique (PACTE)	Energie	Energie	
		1.1.2. Rénover le parc de logements privés existants	Massifier la rénovation énergétique en pérennisant un service public intégré pour la rénovation énergétique (type PLRE)	Energie	Energie	
			Accompagner techniquement les artisans vers une montée en compétence (qualification RGE, mutualisation...)	Eco	Eco	
			Soutenir financièrement la rénovation énergétique et le remplacement des modes de chauffage les plus carbonés	Energie	Energie	
			Proposer une programmation d'animation territoriale/ sensibilisation sur la rénovation énergétique	Energie/éco	CAUE + Energie	
		1.1.3. Accompagner les habitants vers la sobriété par les éco gestes (animation territoriale)	Soutenir un programme d'éducation sur la transition énergétique et écologique en milieu scolaire (type Watty à l'école ou autres)	Energie	Energie	
			Développer des animations grand public (type FAEP, nuit de la thermo, ateliers divers...)	Energie	CAUE/Energie	
			Développer les partenariats formalisés nécessaires à l'essaimage du projet territorial	transersale	Transversale	
		O.S.1.2. Supprimer la précarité énergétique	1.2.1. Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logement et mobilité)	Développer les partenariats nécessaires à l'identification des ménages en situation de précarité énergétique		
				Se former à la précarité énergétique		
	Proposer des kits d'économies d'énergie			Energie	Energie (proposition 2022)	

			Sur la base d'un diagnostic du patrimoine bâti, définir un PPI (Plan Pluriannuel d'Intervention) sur la rénovation énergétique	Technique.	Technique (cf travail sur PPI élus)
			Se former pour intégrer les critères aux marchés publics	Marché (Cathy B et Stéphanie B)	Marché
			Rénover les écoles du territoire	communes	Communes + AAP Merisier du SDE
			Créer un service mutualisé de conseiller en énergie partagé (CEP)	? SDE ?	SDE lauréat ADEME, mise en place service 2022 (BP2022)
			Initier un suivi des fluides sur les bâtiments intercommunaux	Energie Climat	CEP du SDE /Energie climat / techniques
		1.3.1. Construire ou rénover des bâtiments publics pour un niveau de performance « Bâtiment à énergie positive »	Editer un livret d'utilisation des locaux intercommunaux à destination des usagers	énergie	Energie (feuille de route ?)
		1.3.2. Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics	Améliorer l'éclairage public	communes	communes
		1.3.3. Améliorer la performance de l'éclairage public, lutter contre la pollution lumineuse	Promouvoir l'extinction nocturne et tendre vers un Plan lumière	Energie/communes	Energie/communes
FINALITE 2	OBJECTIF STRATEGIQUE (2050)	OBJECTIF OPERATIONNEL (2030)	ACTION	Suivi action 2020	Suivi actions 2021
CCGSTG, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié <u>Obj : 9 GWh installés/an</u>	OS 2.1. Favoriser et organiser les projets de production d'énergies renouvelables d'envergure	2.1.1. Travailler sur la perspective de développement des ENR	Monter une cellule « énergie » de manière à faire émerger les projets ENR participatifs et citoyens	Energie (Bascule vert 2020 à jaune car non finalisé)	Energie
			Réaliser un schéma directeur des ENR	Energie	Energie (feuille de route ENR ok)
			Décliner le schéma directeur dans les futurs documents d'urbanisme	Energie/urbanisme	Energie /Urbanisme
			Initier une politique d'acquisition foncière	urbanisme	évoquer en commission urba
			Mettre en cohérence les réseaux de distribution d'énergies avec les ambitions de productions d'ENR	énergie	Energie
		2.1.2. Construire une gouvernance de projet de	Favoriser des formations, temps d'échanges et de partage pour lever les obstacles et démocratiser le développement des ENR sur le territoire	énergie	Energie

		développement des énergies renouvelables	Engager un partenariat avec les entreprises de la zone Grand Sud Logistique	Eco/ énergie	Eco/Energie
	0.S.2.2. Développer les énergies renouvelables en diffus (particuliers et entreprises)	2.2.1. Développer les énergies renouvelables dans le résidentiel et le tertiaire	Mettre en place un cadastre solaire	énergie	Energie (2022 ?)
Organiser des achats groupés d'équipements utilisant des ENR pour le chauffage			énergie	Energie	
Accompagner le développement d'une offre Biogaz et le développement d'une offre H2		Energie	Energie/mobilité/Eco		
		Mettre en place une veille sur le sujet	Energie/mobilité	Energie/mobilité	
	0.S.2.3. Développer les ressources financières locales pour les projets d'énergies renouvelables	2.3.1. Mettre en place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés	Participer à la gouvernance et au financement de projets d'ENR	énergie	Energie
		2.3.2. Favoriser l'investissement participatif et citoyen à partir des initiatives locales	Former les acteurs locaux (élus, habitants, associations, entreprises...) aux projets participatifs et citoyens	énergie	Energie
			Aider à monter les partenariats	énergie	Energie
FINALITE 3	OBJECTIF STRATEGIQUE (2050)	OBJECTIF OPERATIONNEL (2030)	ACTIONS	Suivi action 2020	Suivi action 2021
CCGSTG, un territoire qui réduit les	0.S.3.1. réduire les distances au quotidien et la place de la voiture	3.1.1. Développer l'offre de services de proximité (services itinérants, tiers lieux, centre bourg....)	Redynamiser les centres bourg	communes	Communes
			Réaliser une étude sur l'immobilier collectif (tiers lieux, coworking, pépinières d'entreprises)	éco	éco
			Mener l'opération régionale BOURG CENTRE Suivre et orienter les opérations bourg centre	?	communes 2022
			Déployer les tiers lieux	communes	communes
		3.1.2. Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate	Etudier de nouvelles formes de travail (télétravail, harmonisation du temps de travail, visioconférence...)*	RH	RH (nouveau protocole télétravail COVID)
			Créer un portail numérique citoyen (centralisation des démarches) *	?	

déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de GES			Financer le déploiement du SDAN		
	O.S.3.2. Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle	3.2.1. Développer une offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)	Favoriser l'accessibilité aux gares et développer les services aux abords	LOM	Mobilité + communes(2021-2025)
			Réfléchir à la faisabilité d'une offre de transports routiers (TC et/ou TAD) sur le territoire	LOM	Région /Mobilité (2021-2022)
			Développer une offre de TAD serviciel	LOM	Questionnaire en 2021
		3.2.2. Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement	Etre lauréat du label éco mobilité de l'ADEME (Ajout)		Label obtenu en 2020 et 2021 + accompagnement Orgueil
			Déployer une stratégie de sensibilisation/communication pour chaque cible identifiée comme prioritaire (scolaire, entreprises, collectivités.)	Mobilité	Mobilité/communication (2022-2025)
			Accompagner le déploiement de démarches PDiE au sein des entreprises	LOM	Economie / Mobilité
			Intégrer un volet cyclable dans les projets de centres bourgs (lien 3.1)	? communes	2022-2025
			Après étude sur l'efficacité du dispositif, déployer l'auto stop organisé	LOM	2022
			Organiser le covoiturage sur le territoire	mobilité	Création de 8 aires de covoiturage (2021-2022)
			Développer le système vélo au sein de la CC		A VENIR EN 2022 : Dvpt stationnement vélo (2021) et réalisation d'un schéma directeur cyclable (2021-2022)
	O.S.3.3. Limiter l'impact environnemental et sanitaire des transports	3.3.1. Développer les motorisations et les énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes des collectivités et entreprises	Connaitre la qualité de l'air du territoire et suivre son évolution	énergie	
			Développer des flottes de véhicules sobres en carbone (action à réinterroger)	A incrémenter marché véhicules	2 véhicules elec PAE en 2021
			Poursuivre le déploiement du maillage des bornes de recharge	SDE/communes	SDE/communes/CCGSTG


			Initier des achats groupés de véhicules à motorisation alternative	Bascule jaune2020 à rouge	
			Faire la promotion de véhicules peu émissifs		
			Aider l'achat de VAE	Région / Etat	
		3.3.2. Réduire les impacts des livraisons (sur la qualité de l'air, les nuisances sonores...)	Promouvoir le label « Objectif Co2 »		
			Encourager le fret ferroviaire		
			Etude de plans de circulation en centres bourgs	communes	
FINALITE 4	OBJECTIF STRATEGIQUE (2050)	OBJECTIF OPERATIONNEL (2030)	ACTIONS	Suivi actions 2020	Suivi actions 2021
<p>CCGSTG, un territoire qui anticipe le changement climatique</p> <p>Obj. : Mobiliser tous les agriculteurs</p> <p>Résorber les fuites du réseau</p> <p>Végétaliser les centre bourgs</p> <p>Renforcer la TVB</p>	OS 4.1. Anticiper la raréfaction de l'eau	4.1.1. Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau	Développer la récupération d'eau et l'animation liée aux économies d'eau		
			Engager un travail partenarial avec le secteur agricole sur l'anticipation de la raréfaction de l'eau	Energie	Eco avec chambre agri ?
			Lancer un programme de sensibilisation/formation sur l'adaptation au changement climatique	énergie	
			Poursuivre le conseil à l'irrigation et réfléchir à une étude d'optimisation des réseaux d'irrigation	Chambre d'agri ?	Chambre d'agri ?
			Faire des économies d'eau sur les équipements publiques *	Envt/énergie	ST/énergie/ communes et autres publics
	4.1.2. Renforcer la résilience et la capacité auto épurative des milieux humides afin de leur permettre de résister au changement climatique	environnement	+ Guide du riverain 2021		
	0.S.4.2. Protéger les populations des fortes chaleurs	4.2.1. Aménager les centres bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs	Végétaliser les bourgs (espaces verts, murs et toitures végétalisées)	communes	
		Prévoir une OAP transversale sur la qualité des centres bourgs dans le futur PLUi	urba	Urba ok PLUi 12	

			Intégrer cet objectif dans l'opération BOURG CENTRE de la région	commune	communes
		4.2.2. Repérer et accompagner les habitants vulnérables aux fortes chaleurs	Aider à tisser des réseaux de vigilance locaux et relayer le plan canicule		A questionner
			Aider à une coordination et échanges de bonnes pratiques autour des plans canicules		A questionner
	O.S.4.3. Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité	4.3.1. Renforcer la perméabilisation des sols par des choix d'aménagement et l'évolution des pratiques agricoles	Sensibiliser les acteurs à la problématique d'imperméabilisation des sols	Urbanisme/energie	
			Développer localement le dispositif Agr'Innov de la chambre d'agriculture 82	Economie/Energie	Economie (budget Eco 2021, non mis en œuvre)
		4.3.2. Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère pour restaurer la Trame verte et bleue	Initier une politique de reboisement/plantation accompagnée d'un volet sensibilisation	énergie	Energie / convention 2021 avec CV82, poursuite 2022
FINALITE 5	OBJECTIF STRATEGIQUE (2050)	OBJECTIF OPERATIONNEL (2030)	ACTIONS	Suivi actions 2020	Suivi action 2021
CCGSTG, un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire	OS 5.1. Inciter à la consommation alimentaire locale	5.1.1. Soutenir l'offre alimentaire locale et de saison	Organiser, développer et soutenir les circuits courts sur le territoire	éco	
			Faciliter et promouvoir l'installation d'unités de transformation	éco	
			Tendre vers un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Eco/PETR	Energie : signature charte soutien du PAT départemental portée par ch. agri
			Faire la promotion du label HVE auprès des viticulteurs	éco	eco
		5.1.2. Promouvoir l'alimentation bas carbone	Informé sur la teneur en carbone de l'alimentation		Energie : présentation outil Climat cantine (AAP mobilus acteurs)
			Lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire	environnement	environnement

			Accompagner les communes pour introduire des repas végétariens à la cantine		A questionner
	O.S.5.2.Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'environnement et de l'Homme	5.2.1. Réduire la consommation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone	Etudier la faisabilité d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et urbains (PAEN)	Envt/urba ?	
Travailler au maintien de la viabilité économique des exploitations agricoles			éco	éco	
5.2.2. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs		Accompagner les acteurs agricoles sur la transmission et l'accueil	éco	éco	
		Faire la promotion du projet agricole et alimentaire du territoire	éco	A questionner car PAT départemental	
		Promouvoir le point Info Installation de la chambre d'agriculture	éco	Eco	
5.2.3. Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturelles		Réaliser un diagnostic agricole	Eco/urba	Eco (2022)	
		Lancer une étude de valorisation matière et s'intégrer dans le plan régional Biomasse Lien avec le schéma directeur ENR	Envt/ énergie	Etude biodéchet reprise fin 2021	
		Mettre en place les conditions nécessaires à l'expansion de l'agro écologie et de la permaculture	économie	éco	
	Travailler sur le devenir des friches agricoles	Urbanisme/éco	Urbanisme/éco		
FINALITE 6	OBJECTIF STRATEGIQUE (2050)	OBJECTIF OPERATIONNEL(2030)	ACTIONS	Suivi actions 2020	Suivi actions 2021
CCGSTG, un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation	OS 6.1. Convaincre les acteurs socioéconomiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)	6.1.1. Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, vignes...)	Créer et animer un réseau d'entreprises de la logistique	Eco	Eco
			Suivre et faciliter le projet de valorisation Biogaz du centre d'enfouissement de Montech	Energie/éco	?
			Organiser des temps forts et une veille sur les financements de projets d'entreprises en lien avec la TEE	Energie/éco	Energie/éco
		6.1.2. Engager l'ensemble des acteurs socioéconomiques dans l'action	Animer un Club Climat Entreprises	Eco	ECO/Energie
		Aider à déployer l'opération « TPE/PME gagnantes sur tous les couts »	Energie	?	

			Engager un travail de mobilisation des associations pour relayer l'action	transversal	transversal
			Mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire	transversal	transversal
			Sensibiliser les artisans sur la dématérialisation des marchés publics	CMA/Capeb ? Economie ?	A questionner
	O.S.6.2. Développer l'économie circulaire et solidaire	6.2.1. Poursuivre et améliorer les efforts de réduction, de tri des déchets et de valorisation matière sur le territoire	Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	environnement	environnement
			Mettre en place la tarification incitative	environnement	environnement
			Promouvoir le service broyage des déchets verts auprès des communes, habitants	environnement	environnement
		6.2.2. Mobiliser tous les acteurs du territoire dans des démarches d'économie circulaire	Déployer l'outil Actif (outils CCI)	éco	A questionner
			Sensibiliser le territoire à l'économie circulaire	éco	éco
FINALITE 7	OBJECTIF STRATEGIQUE (2050)	OBJECTIF OPERATIONNEL(2030)	ACTIONS	Suivi actions 2020	Suivi actions 2021
	OS 7.1. Mobiliser les acteurs du territoire	7.1.1. Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes pour travailler à la cohérence des politiques	Faire vivre la gouvernance et le pilotage du PCAET	énergie	Energie (-)
			Identifier et transmettre les outils partagés	énergie	Rapport Terristory / Drive interne
			Identifier un référent PCAET dans chaque commission, et commune	énergie	Faire vivre
			Rendre compte et communiquer périodiquement sur l'avancée du PCAET	énergie	énergie
		7.1.2. Mobiliser tous les partenaires potentiels et coordonner leur action	Créer le conseil de développement et lui dédier une mission du PCAET (coordination, suivi, évaluation...)	?	A questionner
			Formaliser des partenariats et participer/animer des réseaux d'échanges	transversal	transversal

CCGSTG, un territoire qui coordonne et pilote le Plan Climat Air Energie Territorial	0.S.7.2. Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET	7.2.1. Engager les moyens et ressources nécessaires	Créer un budget énergie	DAF/énergie/DG	DAF/énergie/DG
			Intégrer la montée en compétence TEE dans la stratégie RH (plan de formation + critère de l'évaluation professionnelle annuelle)	RH	RH
			Pérenniser l'ingénierie interne	Elus/RH	Elus/RH
			Mettre en place un dispositif de valorisation des CEE intercommunaux et inciter les services à utiliser ce service	Energie	A faire vivre et générer des recettes
	7.2.2. Mettre en œuvre le dispositif de suivi/évaluation et améliorer la politique de TEE	Faire vivre le dispositif de suivi/évaluation	Energie	Energie	
			COVID	COVID	
	0.S.7.3. Mener une démarche d'exemplarité en interne	7.3.1. Exemplarité sur les missions	Elaborer une charte d'engagement d'éco responsabilité des agents et des élus	Energie/envt	Energie/envt
			Généraliser une démarche d'achats responsables	marché	marchés
		7.3.2. Exemplarité sur l'organisation	Dématérialiser les documents pour les instances + bulletin de paye/bureau/CC	SG/ RH	SG/RH
			Optimiser les moyens	SG/ Elus	SG/Elus

 Action non commencée

 Action démarrée

 Action achevée

Au regard du travail effectué sur la compétence mobilité et au déploiement d'une stratégie mobilité, ce programme d'actions compte aujourd'hui 119 actions. 6 actions doivent être ré-interrogées par les élus au regard de l'évolution du contexte ou de la répartition de compétences.

A ce niveau d'analyse, il apparaît nécessaire de massifier la prise en compte des actions du PCAET dans les diverses politiques sectorielles ; pour atteindre ses objectifs, la transition énergétique doit être intégrée. Cet aspect pourrait trouver une réponse lors d'un traitement en comité des directeurs et/ou en bureau communautaire afin que les différentes commissions examinent les actions. Le travail prochainement engagé au sein de la CCGSTG sur la gouvernance pourra également venir interroger et répondre à cet écueil.

Analyse par Finalité

1 F 1: CCGSTG, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie

Cette finalité a été travaillée en 2021 sur les mêmes axes que ceux initiés en 2020.

La stratégie du PCAET vise une réduction des consommations d'énergie de 20 % d'ici 2030 par rapport à celle de 2015.

1.1 Objectif stratégique 1.1. Axer le travail de sobriété vers le résidentiel

La stratégie du plan climat adopté vise une réduction de 13 % des consommations d'énergie dans le résidentiel d'ici 2030 par rapport à celle de 2015.

1.1.1 Construire des logements neufs performants et bio sourcés

En 2021 cet objectif opérationnel n'a toujours pas été abordé. Au moment de l'élaboration du Plan Climat, l'objectif affiché était d'aller en vigueur ou à venir. Un travail d'animation territoriale et de sensibilisation/information devra être engagé pour initier cette action.

1.1.2 Rénover le parc de logements privés existants

Le résidentiel est responsable de 41 % des consommations et de 26 % des émissions de GES du territoire. L'objectifs stratégiques (2030) est de baisser de 21 % les émissions et de baisser de 13 % la consommation d'énergie dans le résidentiel en rénovant 120 logements par an (rénovation performante et globale).

En 2021, la carte des acteurs engagés dans la rénovation a changé au niveau national, régional, départemental et donc local.

L'AREC pilote pour la région la politique de rénovation énergétique dans le résidentiel. Le CAUE 82 est devenu Guichet Unique de la Rénovation Energétique (GURE) pour le département du Tarn-et-Garonne. Les missions portées par la Plateforme locale de rénovation énergétique de la CCGSTG se sont de fait dissoutes, reprises par le GURE.

Ainsi depuis janvier 2021, le CAUE propose des permanences délocalisées afin de conseiller les habitants de la CCGSTG.

Quatre lieux de permanences irriguent le territoire :

- MFS de Grisolles,
- MFS de Labastide Saint Pierre,
- Pole de Montech,
- Pole de Verdun sur Garonne.

Le territoire bénéficie aujourd'hui d'environ 1.5 jours de permanences par semaine ; ce qui représente une grande augmentation par rapport à 2020. Le nombre de rendez-vous pris par les ménages a aussi augmenté bien que le contexte sanitaire ait compliqué ces actions de conseils.

AR Prefecture

082-200066652-20220127-20220127_13-DE
Reçu le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022

	TOTAL	2020
Nbre de jour de perm	66	
Nbre RDV pris	334	133

Un bilan 2021 plus exhaustif sera travaillé au 1er trimestre 2022.

Les élus communautaires ont maintenu en 2021 l'aide locale octroyée pour la rénovation énergétique de leurs logements. L'enveloppe annuelle est de 20 000 € ; le forfait de l'aide est toujours de 1000 €.

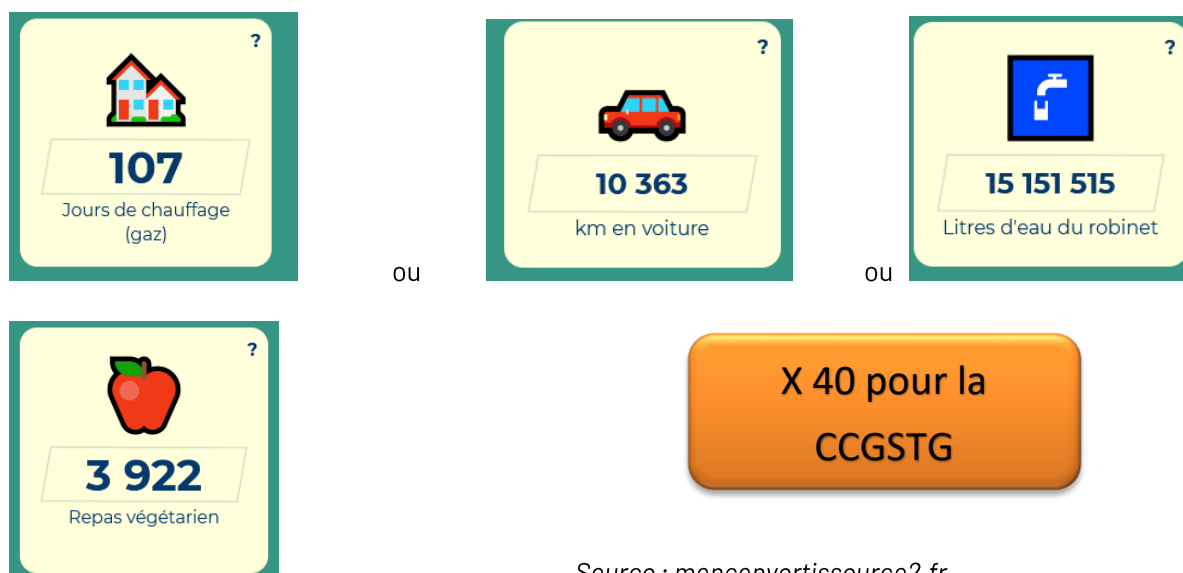
Afin de s'adapter aux évolutions des aides allouées par les autres financeurs publics et privés, les élus ont modifié de règlement d'octroi de l'aide locale. Cette modification permet par ailleurs une ouverture à plus de dossiers et un accompagnement financier plus profitable aux ménages éligibles. En effet, le calcul du plafond d'aides s'étudie aujourd'hui sur le cumul des aides publiques et privés et l'aide locale est possible si ce cumul ne dépasse pas les 90 % du montant TTC des travaux engagés (anciennement 80 % du HT).

Au regard de l'extension du nombre de permanences et donc de conseils promulgués aux habitants de la CCGSTG, les services ne sont pas aujourd'hui en capacité de dire si cela profite à l'objectif à atteindre de 120 rénovations performantes/an. Seuls 11 aides locales ont été octroyées en 2021 (12 en 2019 et en 2020). Cependant, ce nombre de dossiers traités par la CC n'est pas une indication de l'ensemble des dossiers de travaux de rénovation effectués sur le territoire. Celui-ci est inconnu à ce jour. Les données à solliciter pourraient provenir de l'ANAH, ADIL, des services des impôts. Il faut développer cet axe de travail avec le CAUE et l'Etat dans le cadre du GURE.

Par contre depuis que la CCGSTG s'est investie dans cette politique (2017), les rénovations aidées par la CCGSTG ont permis de générer :

- Environ 430000 € TTC de travaux et donc de chiffre d'affaires pour les artisans,
- Une économie d'environ 380 000 kWh eq/an,
- Une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 81 Tonnes de Co2/an.

Une baisse de 2T équivaut à :



Source : monconvertisseurco2.fr

Les élus membres de la commission Energie Climat souhaitent travailler sur un bouquet d'aides de la rénovation énergétique de la CCGSTG en 2022. L'idée est de flécher des aides vers de travaux performants ou plus vertueux au regard des objectifs à atteindre (exemple : changement des chaudières fioul pour des énergies moins carbonées).

1.1.3 Accompagner les habitants vers la sobriété par les éco gestes (animation territoriale)

La situation sanitaire continue à entacher les opérations d'animations territoriales prévues ou envisagées. Il n'y a pas eu d'action dans ce domaine en 2021.

1.2 Obj.S.1.2. Supprimer la précarité énergétique

1.2.1 1.2.1. Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logement et mobilité)

Cet objectif n'a toujours pas été travaillé. Un partenariat avec les services départementaux serait à enclencher.

Par contre il sera proposé dans le BP 2022 des actions pour aider des ménages en situation de précarité du territoire à travers la mise à disposition aux associations caritatives de kits économie d'énergie.

1.3 Obj .S.1.3. Etre exemplaire : pour le patrimoine public, aller vers des bâtiments à énergie positive et économes en eau

1.3.1 1.3.1. Construire ou rénover des bâtiments publics pour un niveau de performance « Bâtiment à énergie positive_»

En 2021, la CCGSTG n'a engagé aucune construction ou rénovation d'équipement au niveau « bâtiment à énergie positive ».

Par contre à travers la réflexion engagée par la gouvernance sur la PPI (tous projets confondus), les services ont livré un Programmation Pluri annuelle d'Investissement bâtiments (PPI Bâtiment).

Il conviendra dès alors d'opérer les arbitrages nécessaires via la feuille de route dans tous les projets de construction ou de rénovation.

En parallèle, les services de l'intercommunalité ont analysé au printemps et durant l'été l'application du décret tertiaire sur son patrimoine. Au regard des arrêtés actuels, il s'avère qu'aucun bâtiment de la CC n'est aujourd'hui soumis à son application. Une information a été adressée à cette occasion à l'ensemble des communes afin qu'elle étudie leur propre patrimoine. Ce décret s'appliquant sur le tertiaire, des informations ont également été transmises via les services « Economie » aux entreprises ciblées.

Les services souhaitent pourtant prévenir les élus que le seuil d'application des 1000 m2 va être rapidement revu à la baisse (500 m2). Il conviendra alors de mettre en œuvre les actions nécessaires à sa bonne application.

Sans aller jusqu'à la rénovation BEPOS, les services ont intégré dans les cahiers des charges liés à de la rénovation d'équipement les ambitions du plan climat (pôle de Dieupentale, base de loisirs de St Sardos) qui sont des projets structurants portés par la CCGSTG (isolation, menuiseries, système de chauffage...).

Hors travaux de la PPI, des équipements ont bénéficié de rénovation plus légère (étanchéité et isolation de la toiture de la médiathèque de Grisolles). Ces travaux généreront des CEE.

1.3.2 1.3.2. Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics

En 2017, la CCGSTG n'avait aucune connaissance sur ses consommations d'énergies et notamment sur l'électricité. Aussi avant d'enclencher des actions de réduction des consommations, il était impératif

de connaître la consommation initiale. Du fait de l'historique de la CCGSTG, de modalités de travail, les fournisseurs d'électricités étaient multiples, les contrats nombreux, les tarifs appliqués hétérogènes et la comptabilité compliquée à suivre. Les services de la CCGTSG se sont saisis de la fin des tarifs réglementés pour aplanir la situation. Ce travail a été confié au service Energie Climat.

En 2020, la CCGSTG a rejoint un groupement d'achat porté par l'UGAP pour ses Points De Livraison (PDL) d'une puissance inférieure à 36 kVA. L'entrée en vigueur de ce marché était le 1^{er} janvier 2021.

Parallèlement et plus localement, le SDE82 a relancé un marché d'achat de fourniture portant sur l'électricité et le gaz naturel. Les élus ont décidé de rejoindre ce marché. Aussi en 2021, les services ont travaillé au recueil des informations nécessaires pour tous les PDL de la CCGSTG, auprès de l'ensemble des directions. Un travail d'optimisation de la facturation a été fait conjointement avec le service comptabilité. Ce marché est effectif depuis le 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 3 ans.

Que ce soit pour le marché porté par l'UGAP ou celui porté par le SDE82, les élus ont fait le choix du 100 % ENR.

Le véritable travail de baisse des consommations d'énergie pourra commencer en 2022 car la CCGSTG saura enfin ce qu'elle consomme et pourra engager les actions nécessaires à une réduction.

Afin de se doter des moyens nécessaires, il sera proposé au BP 2022 d'adhérer au service mutualisé porté par le SDE 82 pour bénéficier de l'accompagnement d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP). Ce dernier sera alors en capacité de faire des préconisations légères ou plus lourdes sur les actions à engager sur les équipements de la CCGSTG. Les territoires engagés dans un plan Climat sont prioritaires. Aussi les communes peuvent-elles d'ores et déjà solliciter le SDE 82 pour bénéficier gratuitement de ce service. A fin décembre 2021, 6 communes sur 25 ont adhéré ou en voie de le faire.

1.3.3 1.3.3. Améliorer la performance de l'éclairage public, lutter contre la pollution lumineuse

L'éclairage public est une compétence communale. La CCGSTG devra engager un travail avec les communes pour quantifier les travaux engagés annuellement en maîtrise d'ouvrage directe ou délégation de mandat avec le SDE 82.

2 F2 : CCGSTG, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié

La chargée de mission ENR a poursuivi le travail engagé en 2020 pour répondre aux attendus de l'appel à projet « Collectivité pilote pour le développement de projets territoriaux d'envergure d'ENR » porté par l'ADEME/Région.

Malgré la situation sanitaire, les réunions de travail avec les élus communaux et communautaires se sont tenues. Le projet de feuille de route programmatique a été élaboré collectivement et discuté. Puis il a été présenté en bureau et en conférences des maires.

le conseil communautaire a délibéré en septembre 2021 pour valider la feuille de route programmatique du développement des ENR sur le territoire (délib. N°2021-09.30-187). Ainsi le déploiement de filières, de projets d'ENR a été fléché pour les horizons, 2026, 2030 et 2040.

Parallèlement à cette feuille de route « technique » un travail sur la stratégie financière à déployer pour faire émerger ces filières et projets est en cours. Elle devrait être présentée au printemps 2022.

Un 1^{er} AMI pour du photovoltaïque sur foncier public a été initié à l'automne et sera lancé en mars/avril 2022. Via ce 1^{er} AMI cela devrait être une vingtaine d'équipements publics qui bénéficieront de PV sur toiture ou

sur ombrières de parking. Ce potentiel de 12 000 m² de toitures et ombrières photovoltaïques permettra de produire 2 GWh/an d'électricité renouvelable. Sept communes devraient délibérer pour adhérer à cet AMI, en plus de la CC.

Le poste de chargée de mission ENR est reconduit pour 2 années supplémentaires.

Il conviendra de prendre connaissance des moyens alloués à cette finalité dans la future feuille de route de la CCGSTG pour voir effectivement les projets de production éclore et ainsi œuvrer pour devenir TEPOS.

En 2021, le travail sur l'émergence des ENR en diffus n'a pas été poussé.

3 F3: CCGSTG, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de GES

La mobilité est l'enjeu n°1 du territoire pour réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre.

D'ici 2030, le Plan Climat de la CCGSTG flèche :

- Une réduction de 50 % des émissions de GES sur le transport de marchandises, de 22 % dans le transport de personnes,
- Une réduction des consommations d'énergie du transport de marchandise de 31 % et pour le transport de personnes de 16 %,

En agissant sur les déplacements, le territoire agit aussi sur la qualité de l'air.

La CCGSTG s'est positionnée en mars 2021 pour ne pas prendre la compétence Mobilité (cf. Loi LOM). Au regard des décisions prises les actions dédiées à la mobilité dans le Plan Climat ont été ajustées, supprimées, ajoutées...

Il est proposé ici de se référer aux différentes délibérations prises depuis pour connaître la nouvelle stratégie mobilité de la CCGSTG. Ici aussi, les services se référeront aux directives données par la future feuille de route du mandat pour décliner de manière opérationnelle les actions efficientes.

3.1 O.S.3.1. Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture

3.1.1 Développer l'offre de services de proximité (services itinérants, tiers lieux, centre bourg...)

Cet axe a été peu travaillé en 2021. Les services mobilité et Climat ont pourtant travaillé sur la zone de service tertiaire de la ZAC GSL.

Il a été par ailleurs acté que l'activité touristique devra intégrer un axe de travail lié au développement de la mobilité durable.

3.1.2 3.1.2. Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate

Le contexte sanitaire a fait évoluer la manière de travailler des agents de la CCGSTG.

Un nouveau protocole de télétravail a été acté fin 2021 ; plus de métier sont intégrés à cette modalité et il a été ouvert une possibilité de 2 jours de télétravail/semaine. Le nouveau règlement intérieur de la CCGST rend actif cette décision dès le 01/01/2022.

3.2 O.S.3.2. Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle

3.2.1 3.2.1. Développer une offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)

L'accessibilité des gares et le développement de l'offre aux abords se poursuivent. Les projets de rabattement en mode actif ont débuté. Une étude de restructuration du transport collectif (régulier, TAD etc) est en cours (avenant de la convention A02 avec la région). L'accessibilité des gares est de compétence communale. La CC a pourtant accompagnée la réflexion sur Dieupentale avec le CD 82

En 2021, toutes les phases étude des 7 premières aires de co voiturages ont été achevées.

3.2.2 Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement

La CCGSTG est lauréate du label Eco mobilité de l'ADEME rend la CCGSTG relai mobilité en direction des communes et des habitants. Des actions de sensibilisation seront programmées. La commune d'Orgueil est elle aussi lauréate de cet AAP

En interne, la possibilité du Forfait Mobilité Durable a été travaillée en 2021. Ce forfait est effectif pour le 1^{er} janvier 2022.

0.S.3.3. Limiter l'impact environnemental et sanitaire des transports

Cet objectif a été peu travaillé.

3.3.1. Développer les motorisations et les énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes des collectivités et entreprises

En 2021, le pôle Aménagement de l'espace a fait l'acquisition de deux véhicules électriques.

Au-delà, cet axe a été peu travaillé en 2021. Les services de la CCGSTG ont pourtant répondu aux sollicitations des usagers sur les aides octroyées sur les véhicules propres.

3.3.2. Réduire les impacts des livraisons (sur la qualité de l'air, les nuisances sonores...)

Pas travaillé au niveau intercommunal

F 4 : CCGSTG, un territoire qui anticipe le changement climatique

Globalement cette finalité n'a pas été beaucoup travaillée.

OS 4.1. Anticiper la raréfaction de l'eau

Cet objectif n'a pas été travaillé en 2021.

4.1.1. Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau

Cet objectif n'a pas été travaillé en 2021.

4.1.2. Renforcer la résilience et la capacité auto épurative des milieux humides afin de leur permettre de résister au changement climatique

Le pôle environnement et sa mission cours d'eau ont poursuivi en 2021 leur travail sur la restauration de zones humides.

Fin 2021, la CCGSTG a conventionné avec l'association Campagnes Vivantes 82. Ainsi les services « milieux aquatiques » et les équipes techniques ont bénéficié de visites conseils sur de futurs aménagements.

0.S.4.2. Protéger les populations des fortes chaleurs

4.2.1. Aménager les centres bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs

Le travail sur les PLU et les PLUi ainsi que l'opération BOURG Centre devrait intégrer cette problématique.

4.2.2. Repérer et accompagner les habitants vulnérables aux fortes chaleurs

Néant

Toutes les communes ont mis en place un « plan canicule »

0.S.4.3. Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité

4.3.1. Renforcer la perméabilisation des sols par des choix d'aménagement et l'évolution des pratiques agricoles

Cet axe n'a pas été travaillé en 2021.

4.3.2. Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère pour restaurer la Trame verte et bleue

En 2021, le service Energie Climat a porté une convention avec Campagnes Vivantes 82. Cette 1ere convention portait sur des services à rendre :

- Visites conseil pour plusieurs services intercommunaux pour replanter, entretenir durablement et sensibiliser/informer les usagers. Aussi une rubrique du site Internet a été complétée et des posts ont été publiés pour inciter les habitants à planter les bonnes essences. Ce travail devrait se poursuivre en 2022 via une nouvelle convention qui couvrira plus de champs.

F 5 : CCGSTG, un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire

OS 5.1. Inciter à la consommation alimentaire locale

5.1.1. Soutenir l'offre alimentaire locale et de saison

La CCGSTG a signé en 2021 une charte de soutien au PAT départemental porté par la chambre d'agriculture 82.

Ce soutien devrait permettre d'introduire des actions locales.

5.1.2. Promouvoir l'alimentation bas carbone

Via l'AAP MObelus acteurs, la CCGSTG a proposé aux communes de déployer en 2022 un outil dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la restauration scolaire. Cet outil a été présenté en octobre 2021. Il est attendu que 4 communes volontaires se positionnent pour une mise en œuvre en 2022.

Le cofinancement de cette opération a été recherché par les services. Ainsi pour les communes une subvention de 5000 € issue du PAT départemental est octroyée.

0.S.5.2. Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'environnement et de l'Homme

Cet objectif n'a pas été travaillé en 2021.

5.2.1. Réduire la consommation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone

5.2.2. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

5.2.3. Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales

La chambre d'agriculture mène des opérations et notamment sur Bourret et saint Sardos (dispositif Innov'action). Mais la CCGSTG n'a pas de retour de ce partenaire.

F 6 : CCGSTG, un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation

L'objet de cette finalité est d'engager un maximum d'acteurs territoriaux. En effet dès l'élaboration du Plan climat un 1^{er} écueil a été identifié : le faible taux d'actions portés par d'autres que les services de la communauté. La mobilisation de tous est donc une priorité afin de faciliter l'atteinte des objectifs quantifiés.

OS 6.1. Convaincre les acteurs socioéconomiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)

Le pôle économie va créer des clubs d'entreprises et les animer. La question de la transition écologique devra être appréhendée.

L'économie circulaire va être travaillée et notamment via l'AAP MOBELUS ACTEURS qui co finance à 80 % les actions inscrites au programme.

La situation sanitaire a décalé cette action à 2022.

0.S.6.2. Développer l'économie circulaire et solidaire

Des actions sont inscrites et engagées et notamment par le service déchet et économies.

F 7 : CCGSTG, un territoire qui coordonne et pilote le Plan Climat Air Energie Territorial

Sont fléchées ici les actions en lien avec le rôle que doit tenir l'EPCL et dont les missions sont fléchées par décret. Ce sont les missions de coordination de la Transition, de suivi et d'évaluation, de pilotage et donc de mobilisation des élus.

OS 7.1. Mobiliser les acteurs du territoire

7.1.1. Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes pour travailler à la cohérence des politiques

La transition doit être traitée dans toutes les compétences exercées. Ainsi mobiliser, former, informer les élus du bloc communal est-il une nécessité. D'autre part, les sujets sont en constante évolution, il faut rester en veille et s'adapter en permanence pour ré-interroger les projets.

Sous l'ancienne mandature le plan climat bénéficiait de comité technique et comité de pilotage. La situation sanitaire n'a pas permis en 2021 de réunir ces instances.

Un travail particulier a été engagé en 2021 sur la mobilisation des communes très mobilisées sur les questions de transition énergétique. Ce constat a été fait en commission Energie Climat mais aussi lors de moment d'information/formation liée au travail de déploiement des ENR (questionnaire, rapport territory, notes sur décret tertiaire...).

En 2021 un rapport Territory reprenant localement les consommations, émissions, productions d'ENR au sein de l'EPCI à l'échelle de la commune a été travaillé, présenté et diffusé à l'ensemble des communes.

La CCGSTG a été retenu par l'ADEME pour l'AMI MOBELUS. Une formation sur la transition énergétique s'est tenue en début d'année avec des élus municipaux, à Labastide St Pierre.

L'AAP Mobelus acteurs a permis de proposer divers autres temps d'information, sensibilisations aux élus :

- Fresque du climat aux membres de la commission et aux référents PCAET en juillet 2021 (la fresque du climat prévue pour le bureau communautaire a été annulée)
- La présentation de l'outil Climat Cantine en octobre 2021,
- L'atelier «2T pour agir » en octobre 2021 pour les élus de la commission et les référents PCAET en commune

7.1.2. Mobiliser tous les partenaires potentiels et coordonner leur action

Dans un contexte COVID, tous les axes de travail portant sur la mobilisation qui sous entendent réunions, manifestations, formations, conférences... sont impactés.

Les services ont suivi régulièrement les visioconférences, webinaires proposés par les partenaires techniques, financiers... (Région, DDT, réseau TOTEN, chambre d'agriculture, DERBY). Les services ont eux même proposé les réunions en distanciel aux partenaires éventuels pour poursuivre l'avancées des dossiers (développeurs, fournisseurs d'énergie, entreprises, financeurs, partenaires techniques, associations...)

0.S.7.2. Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET

7.2.1. Engager les moyens et ressources nécessaires

Si la transition énergétique est transversale, c'est toute la politique RH qui est aussi interrogée. Des postes ont été ouverts, des remplacements ont eu lieu. Le service Climat Energie compte 2 ETP en 2021.

7.2.2. Mettre en œuvre le dispositif de suivi/évaluation et améliorer la politique de TEE

La globalité du dispositif de suivi évaluation n'a pas pu être tenu en 2021 et notamment en raison de la situation sanitaire (pas de COPIL en 2021)

Ce 2eme bilan annuel du plan d'actions PCAET est présenté en commission Energie climat du 14 janvier 2022 et en conseil communautaire de janvier 2022.

0.S.7.3. Mener une démarche d'exemplarité en interne

7.3.1. Exemplarité sur les missions

7.3.2. Exemplarité sur l'organisation

Le secrétariat général et le service RH ont poursuivi le travail de dématérialisation en 2021 (dont les congés).

Les services financiers ont mis en place l'e-parapheur, un service dématérialisé de suivi des factures et de mise en paiement. Les services techniques ont mis en place e-atal pour le suivi des demandes

d'intervention. Le service ADS a préparé la Saisine par Voie Electronique (SVE) et la démat urbanisme pour le 1^{er} janvier 2022.

Faits marquants de 2021 portés par le pôle Aménagement de l'espace :

- AAP collectivités pilotes sur le développement de projet d'ENR d'envergure : travail important de mobilisation, montée en compétence, arbitrage, mobilisation de partenaires...
- Sobriété énergétique : parents pauvre de la politique de transition énergétique / attente arbitrage feuille de route et PPI
- Finalisation marché d'achat d'électricité (électricité verte) pour enfin pouvoir suivre les consommations d'énergie et les faire baisser
- GURE porté par le CAUE 82 pour permanences sur 4 communes du territoire en 2021
- Non prise de compétence mobilité suite à de la loi LOM en mars 2021, mais fort travail de partenariat avec la Région fait avancer ces enjeux
- Travail technique pour aboutir à une proposition de PPI bâtiments, à valider in fine par les élus dans le cadre du projet feuille de route début 2022

Le contexte sanitaire n'a toujours pas permis les actions fortes de mobilisation de l'ensemble des partenaires pour que les actions soient engagées par d'autres. Pourtant un travail a été engagé en direction des communes :

- AAP Mobelus et MOBELUS acteurs pour mobilisation des élus
- Mobilisation sur application du décret tertiaire
- Rapport Terristory (échelle communale intégrée)
- 4 questionnaires de communes pour rapport annuel

4 Conclusion

L'année 2021 est la 2eme année de mise en œuvre du programme d'actions du Plan Climat. C'est aussi la 2eme année de la période de pandémie qui empêche bon nombre d'actions de voir le jour à cause de restrictions sanitaires.

La CCGSTG avec l'ensemble de ses partenaires a pourtant poursuivi son travail de fond avec les moyens proposés.

Le travail sur le développement de projet d'envergure ENr a été très important en 2021 pour les élus et les services. Le planning prévisionnel a été plutôt bien tenu au regard du contexte.

Il est préconise que le travail des élus sur la feuille de route du mandat, sur la gouvernance et sur la PPI intègre de manière ambitieuse les objectifs du Plan Climat.

Il préconise également que le travail de mobilisation de tous les partenaires du territoire soit accentué (hors contexte sanitaire) de manière à ce que des actions soient portées et valorisées dans le Plan Climat territorial

De plus le bilan à mi-parcours de 2022 étant une étape règlementaire, un comité technique et un comité de pilotage élargi seront tenus afin de prendre le temps d'échanger et de débattre de l'état d'avancement au bout des 3 ans et les orientations ou réorientations à mettre en œuvre pour les 3 années à venir. Un retro planning large sera établi afin de prendre le temps de partager ce bilan en interne comme avec les acteurs du territoire (communes, partenaires institutionnels, représentants entreprises...).